

## **AFRIQUE FRANCOPHONE DISCUTE DE LA MISE EN ŒUVRE DES DIRECTIVES VOLONTAIRES POUR UNE GOUVERNANCE RESPONSABLE DES RÉGIMES FONCIERS**

**Yaoundé, 4 - 6 décembre 2012.** Une centaine de personnes venant de 14 pays d'Afrique francophone (Afrique centrale, Afrique de l'Ouest et Océan indien) ont participé à l'atelier technique sur « la gouvernance des régimes fonciers en Afrique francophone : enjeux et opportunités ». L'atelier était organisé en collaboration avec l'*Initiative sur les politiques foncières en Afrique*, la Communauté Économique des États de l'Afrique Centrale et le gouvernement du Cameroun. Elle bénéficiait d'un appui financier de la Commission européenne à travers le programme sur *l'amélioration de la gouvernance mondiale pour la réduction de la faim*.



### ***Un premier atelier de sensibilisation***

Cet atelier était le premier dans une série de neuf réunions régionales qui visent à sensibiliser une variété d'acteurs aux Directives volontaires. Pendant les trois jours de l'atelier les participants ont fait connaissance avec les Directives volontaires et autres initiatives pertinentes ; revu les opportunités de la gouvernance foncière dans la région ; et discuté la mise en œuvre des Directives volontaires. L'atelier a également permis d'échanger des expériences et de créer des synergies.



### ***Un instrument d'inspiration***

C'est avec l'enthousiasme que les participants ont réagi et contribué aux débats. Ils ont de façon unanime apprécié les Directives volontaires en reconnaissant leurs pertinence pour l'évaluation et l'harmonisation des politiques, des législations et des programmes de gouvernance foncière dans leurs pays. Les participants ont apprécié le fait que les Directives volontaires adoptent une approche basée sur les droits, considèrent la valeur sociale et culturelle des terres, des pêches et des forêts, mettent l'accent sur le genre et sur les systèmes fonciers coutumiers, et introduisent de nouvelles thématiques comme le changement climatique.

### ***Propositions pour agir sur la mise en œuvre des Directives volontaires***

L'atelier s'est terminé avec la formulation de propositions pour la mise en œuvre des Directives volontaires. Celles-ci étaient nombreuses, attribuant des rôles et des responsabilités à une variété d'acteurs. Nous pouvons retenir les points suivants :

- Organiser une remise officielle des Directives volontaires aux États ;
- Tenir des réunions nationales pour sensibiliser les parties prenantes aux Directives volontaires ;

- Désigner un Point Focal dans chaque pays afin de coordonner la mise en œuvre des Directives volontaires et créer des synergies entre des initiatives et des projets ;
- Utiliser au mieux les Directives volontaires et le Cadre et les directives de l'Initiative africaine sur les politiques foncières pour informer les processus politiques qui sont en cours ou au point de commencer ;
- Faire des Directives volontaires un instrument, pour les États et autres acteurs, pour permettre une meilleure prise de décisions et une motivation pour une bonne gouvernance foncière
- Introduire les principes des Directives volontaires dans des processus et des programmes en cours ;
- Mettre en place une structure de veille et d'évaluation ;
- Utiliser les Directives volontaires pour renforcer les capacités à tous les niveaux ;
- Promouvoir les Directives volontaires et sensibiliser les acteurs à l'importance de la gouvernance foncière ;
- Créer des synergies en s'appuyant sur des réseaux et des plateformes existantes. Engager les universités et le monde académique pour travailler sur la gouvernance foncière.

### **Les prochaines étapes**

Les discussions et propositions de l'atelier feront l'objet d'un rapport qui sera disponible en janvier. Les activités de promotion et de sensibilisation continueront en Afrique au premier trimestre de 2013 avec un atelier technique destiné aux pays anglophones.

### **Entendu pendant l'atelier**

*“La prochaine guerre du 21<sup>ème</sup> siècle sera celle de la terre et de l'eau potable. Les terres en Afrique [...] font l'objet de convoitises. C'est pour cela qu'une bonne gouvernance du foncier reste un élément central qui devrait permettre aux populations autochtones de sécuriser le seul patrimoine, le seul capital qui aujourd'hui restent à leur disposition.”*

Honorable Ministre de l'Agriculture  
Cameroun

*« Nous allons lancer en RCA le 11 décembre 2012 l'atelier d'harmonisation visant à circonscrire tous les documents que nous avons à notre possession qui légifèrent et règlementent le foncier. Nous allons nous fonder sur les Directives volontaires pour concevoir, sinon élaborer, nos politiques foncières en la matière. C'est un bon outil d'évaluation qui nous permettra d'élaborer une politique dans l'intérêt de nos populations. »*

Simplice Sarandji  
Ministre, Directeur de Cabinet du Premier Ministre, République Centrafricaine

*« La réforme foncière malgache a commencé en 2005. Presque tous les points évoqués dans les Directives volontaires sont déjà dans la législation malgache. C'est la mise en œuvre de ces Directives qu'on est en train d'élaborer et de concevoir. J'espère bien que le contenu des Directives volontaires va encore nous aider pour renforcer nos acquis. »*

Tantely Ravelojaona  
Directrice générale des services fonciers, Madagascar

Les Directives volontaires ce sont un *« certain nombre d'axes, de principes, des règles et des pratiques [...] qui permettent d'améliorer la gouvernance foncière partout dans le monde »*.

Adam Mallam Kandine  
Enseignant chercheur, l'Université de Niamey, Niger